

Mais les conditions changeantes ont atteint même cette industrie depuis longtemps établie. A mesure que, du fait de l'industrialisation croissante, la population du Nord a augmenté, le nombre des incendies de forêt a pris des proportions sérieuses. En détruisant l'abri forestier nécessaire aux animaux à fourrure et à la faune en général, le feu devient une menace pour ceux qui vivent du piégeage. En outre, le nombre des trappeurs a augmenté au point où le piégeage à l'excès est devenu inévitable dans maintes régions. Ces facteurs, ajoutés à l'insouciance de ceux qui ne conçoivent pas de limites à la munificence de la nature, ont amené le gouvernement à adopter une réglementation destinée à assurer une levée de fourrures économiquement dirigée vers un rendement soutenu. Des réserves de chasse pour les indigènes ont été établies et le nombre des trappeurs blancs limité. Des mesures de répression, comme l'ouverture et la fermeture des saisons de chasse, ont été prises à l'égard de la plupart des mammifères, et des maximums fixés pour la prise de certains animaux à fourrure. Les trois premières réserves de chasse pour les indigènes ont été créées en 1923, et, depuis, trois autres s'y sont ajoutées; la superficie totale ainsi protégée atteint près d'un million de milles carrés. En outre, le gouvernement a établi de plus petites réserves où il est interdit même à l'indigène de piéger et de chasser. L'administration a institué un service de protection des forêts et du gibier, et des hommes de science au service de l'État ne cessent d'étudier les problèmes que pose la question de la faune.

L'appui accordé à des industries autres que l'extraction minière, afin d'étendre la base économique des Territoires du Nord-Ouest, a amené, en 1945, l'établissement d'une industrie de pêche en eau douce au Grand lac des Esclaves. Cinquième en étendue des lacs du continent, le Grand lac des Esclaves a une superficie de 11,170 milles carrés. Il n'est situé qu'à 340 milles au sud du cercle arctique. Comme les Territoires du Nord-Ouest relèvent entièrement du pouvoir fédéral, il était possible d'y instituer un programme de gestion fondé sur la recherche scientifique et des mesures de conservation. L'occasion n'a pas été manquée.

L'Office technique et scientifique des pêches a effectué son premier relevé en 1944 et, l'été suivant, le lac a été ouvert à la pêche commerciale. Les limites de prise et les règlements de la pêche se fondaient sur les renseignements biologiques sûrs recueillis par l'Office. La prise annuelle permise, d'abord fixée à deux millions de livres de corégone et de truite, a graduellement été portée, grâce au relevé permanent de l'Office, à neuf millions de livres, total qui englobe les saisons d'été et d'hiver. En 1953, la prise a atteint 5,700,000 livres, d'une valeur marchande de \$1,700,000.

La première saison, on comptait 42 pêcheurs sur le lac, mais l'entreprise s'est révélée si profitable qu'en 1953, 305 permis ont été délivrés. L'ouverture de la grand-route Mackenzie en 1948 a été un facteur de première importance dans le succès de l'entreprise, puisqu'elle assurait un transport rapide et économique entre Hay-River et la tête de ligne de Grimshaw (Alb.). Environ 90 p. 100 de la prise se vend aux États-Unis.

Un service d'inspection officiel est en vigueur aux conserveries de Gros-Cap et de Hay-River. Deux navires de surveillance patrouillent le lac durant l'été; l'hiver, on se sert d'autoneiges. L'industrie elle-même fait d'ailleurs grand usage d'autoneiges et, en tout, on en trouve 40 au Grand lac des Esclaves. On a une idée de l'étendue de l'industrie et de son caractère de permanence quand on sait qu'une des compagnies s'est fait construire un cargo frigorifique à diesel long de 56 pieds et pouvant transporter 18 tonnes de poisson.